



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 117642

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la nécessité de développer l'information sexuelle dans les collèges et les lycées. En effet, les médecins constatent que les adolescents ont leurs premières connaissances de la sexualité à travers la pornographie et des scènes de violence. D'autre part, il apparaît que beaucoup d'établissements scolaires répugnent à dispenser des modules d'instruction ou d'éducation sexuelle, au regard notamment de la gêne des enseignants et de l'hilarité des adolescents. Plusieurs pays anglo-saxons ou scandinaves les ont intégrés, en rapprochant ces séquences d'instruction dans les demi-journées d'éducation physique et sportive. Ces cours n'étant alors pas mixtes, ils permettent plus de proximité entre filles ou entre garçons. Ces cours d'éducation sexuelle devraient donc être refondus, car ils sont désormais assez datés à plusieurs dizaines d'années et ne correspondent pas toujours à la jeunesse actuelle de notre pays. Il conviendrait donc de commander une étude comparée de ces cours dans les pays de l'OCDE et d'en établir un compte-rendu permettant de faire évoluer le contenu et l'emplacement de ces cours dans une plage horaire définie, proche de l'éducation physique et sportive. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117642

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9720

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)